

REGLEMENT PARTICULIER

31^{ème} RALLYE REGIONAL DU 14 JUILLET

13/14 JUILLET 2013

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 3 juin 2013
Ouverture des engagements :	Lundi 3 juin 2013
Clôture des engagements :	Lundi 1 juillet 2013
Parution du road-book :	Dimanche 7 juillet 2013
Dates et heures des reconnaissances :	Dimanche 7 juillet 2013 de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 20h00 et samedi 13 juillet 2013 de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00
Vérifications des documents et des voitures	Samedi 13 juillet 2013 de 16h30 à 21h30
Heure de mise en place du parc de départ :	Samedi 13 juillet 2013 à 16h30
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Samedi 13 juillet 2013 à 19h30
Publication des équipages admis au départ,	
Heures et ordre de départ de l'étape :	Samedi 13 juillet 2013 à 22h00, parc fermé de départ de RADDON
Briefing des pilotes:	Ecrit
Lieu :	Parc fermé de RADDON.
Départ du 1 ^{er} concurrent :	Dimanche 14 JUILLET 2013 à 8 heures du parc fermé
Publication des résultats partiels:	Parc de regroupement, Parking ancien Etablissement PELTEY à RADDON
Arrivée du 1er concurrent :	Dimanche 14 juillet 2013 à 15 h 33 au parc fermé à RADDON
Vérification finale :	Garage Dormoy, Ford à FROIDECONCHE
Publication des résultats du rallye	Dimanche 14 juillet 2013, 30 minutes après l'entrée du Dernier concurrent au parc fermé.
Remise des prix :	Dimanche 14 juillet 2013 Podium Parc fermé à 19h30.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'association Sportive Automobile LURONNE organise le 31^{ème} Rallye Régional du 14 JUILLET, les 13 et 14 JUILLET 2013 en qualité d'organisateur administratif et technique, avec le concours des communes de RADDON, SAINT-BRESSON, AMONT et EFFRENEY sous le patronage du Conseil Général de la HAUTE-SAONE.

Le présent règlement a été enregistré au Comité BFC sous le numéro : 32 en date du 18/4/2013 et a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro R231 en date du 22/5/2013.

Comité d'Organisation

Président :	Mr Patrick CHOLLEY
Membres :	Comité de l'ASA LURONNE
Secrétariat du Rallye :	ASA LURONNE,
Adresse :	1 Rue Général LECLERC, 70000 NAVENNE
Téléphone / Fax :	03.84.75.78.42 / 09.71.70.68.60
Permanence du Rallye	Cellules "Peltey" à RADDON
Organisateur technique, Nom :	ASA LURONNE
Adresse :	1 Rue Général LECLERC, 70000 NAVENNE

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :		
Président du collège :	Mr Gérard SIMON	licence n° 0419/12017
Membres du collège :	Mr Michel PISSARD	licence n° 04194/5461
	Mr Claude CONDAMIN	licence n° 0314/122813
Directeur de Course :	Mr Hubert BENOIT	licence n° 0411/3617
Directeurs de Course Adjoint :	Mr Gérard PORA	licence n° 0419/57091
PC/ES	Mr Gérard FINQUEL	licence n° 0405/1913

DC/ES	Mr David POUPON	licence n° 0413/36906
DC/ES	Mr Thierry COURANT	licence n° 0409/16140
Adjoint à DC/ES	Mr Jean-Pierre SIMON	licence n° 0409/2746
Responsable de spéciale	Mr Eric MAROUILIER	licence n° 0409/20437
Médecin Chef :	Docteur Eliane BRETL	
Commissaires Techniques responsable:	Mr Claude CUENOT	licence n° 0405/4454
	Mr Bruno DIVERT	licence n° 0412/40573
	Mr Alain WIDMER	licence n° 0411/173668
	Mr André LALLEMAND	licence n° 0411/55989
	Mr Jean-Louis REVERCHON	licence n° 0419/6835
	Mr Laurent QUERRY	licence n° 0412/212893
Stagiaire :	Mr Raphaël PELLICIA	licence n° 0421/214364
Chargés des relations avec les concurrents :	Mme Monique FRANCE	licence n° 0409/29181
	Mme Elisabeth LOUIS	licence n° 0313/1287
Véhicule Trico	Mr Alain VOILLAT	licence n° 0405/1912
Véhicule Balai	Mr Claude PETOT	licence n° 0409/3614
Chargés des relations avec la presse :	Mr Pascal ROY	licence n° 0409/6829
Chronométrage :	Mme Michèle CHOLLEY	licence n° 0409/9463
	Mme Martine REVERCHON	licence n° 0409/14505

1.2P. ELIGIBILITE

Le 31^{ème} Rallye du 14 JUILLET compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2013 coefficient 2
- Le Challenge des rallyes 2013 du Comité Régional Bourgogne Franche-Comté
- Le Challenge ASA LURONNE 2013
- Le Challenge VED 2013
- Le Challenge STPI PRE SERROUX 2013

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront une confirmation d'engagement par mail si une adresse lisible est indiquée sur le bulletin d'engagement, sinon la liste des engagés ainsi que les heures de convocations seront mises en ligne sur le site de l'ASA Luronne à partir du jeudi 4 juillet 2013 pour les vérifications administratives qui auront lieu le samedi 13 juillet 2013 de: 16h30 à 21h00

Les vérifications techniques auront lieu le samedi 13 juillet 2013 de: 16 h45 à 21h30

Les vérifications finales seront effectuées : au garage DORMOY, Ford à FROIDECONCHE.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC

conforme au barème FFSA. Néanmoins, il sera possible de passer aux vérifications avant l'heure théorique mentionnée sans pénalités.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 31^{ème} Rallye du 14 JUILLET doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 1^{er} JUILLET 2013.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

avec la publicité facultative des organisateurs

Pilote ou copilote membre ASA LURONNE 295€

Pilote et copilote membre ASA LURONNE 265€

Pilote membre d'une autre ASA 325€

Sans publicité facultative des organisateurs : 650€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Pour la 1^{ère} étape du 31^{ème} rallye du 14 juillet, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

- 3.3.2P.** L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :
- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
 - Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)
 - Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
 - Série 4 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité B)
 - Série 5 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ)
 - Série 6 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes : A8W,A7S,R5, R4 A7K, A8, R3, GT10, N4, A6K, R2, A7, F214, Z, N3, GT9, A6, A5K, F213, A5, R1, N2, F212, N1, F211
- Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.P *Répartition des groupes et classes :*
Voir tableau réglementation générale FFSA.

4.1.1 *Vitres*
Voir réglementation générale des rallyes

4.2.2P *Voir réglementation générale des rallyes*

4.3P. **ASSISTANCE**
Conforme au règlement standard FFSA.
L'assistance sera autorisée à RADDON pendant toute la durée du rallye. Suivant plan distribué dans le Road-Book.

4.3.2.3P. **Limitation de changements de pièces**
Conforme au règlement standard FFSA.

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES
Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.
Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.
Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.
Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

- Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.
- Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 31^{ème} Rallye du 14 JUILLET représente un parcours de 146.1 kms

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.3kms

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1-3-5 8 kms
- ES 2-4-6 5.1 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le 7 juillet 2013 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00 ainsi que le 13 JUILLET 2013 de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00.

Le nombre total de passage est limité à 3.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble jaune
- Chef de poste : chasuble orange

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Les temps seront pris au 10^{ème}.

ARTICLE 10P. PRIX

a) Prix en espèces :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
SCRATCH	300€	200€	150€	
GROUPES	100€	60€	30€	2 ^{ème} si au moins 5 partants 3 ^{ème} si au moins 10 partants
CLASSES				
+ de 10 partants	270€	170€	110€	
8 à 10 partants	270€	170€		
1 à 7 partants	270€			
EQUIPAGE 100% FEMININ	200€	Moins de 3 partants	50%	

L'attribution des prix dans les groupes et classes se fera sur la base suivante :

Groupe N et FN confondus, Groupe A et FA confondus, Groupe F200, groupe R, groupe GT de série et Groupe Z.

Dans le cas d'un nombre de partants dans le groupe inférieur à 10, les prix du groupe seront divisés par deux.

La remise des prix se déroulera le dimanche 14 juillet 2013 à RADDON au Parc fermé à 19h30 Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués. En cas de mauvais temps la remise des prix se fera au gymnase à RADDON à la même heure.

**TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT
DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET :**

www.asaluronne.fr